

**Communiqué de presse du 13 Mai 2021 : La Société civile congolaise demande à son excellence Monsieur le Président de la République, Félix Tshisekedi en séjour dans le Grand KATANGA, de regarder la question de gouvernance du projet Hydroélectrique de BUSANGA, la gestion de déversement des acides sulfuriques par les entreprises minières cas de Glencore et la cession frauduleuse des royalties de la GECAMINES dans trois projets miniers**

Les organisations signataires du présent communiqué saluent la présence du Président de la République Félix Tshisekedi dans le grand Katanga et l'exhortent d'avoir une attention particulière sur les points susmentionnés car susceptibles de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles.

**1. De la Transparence dans la gestion du projet hydroélectrique de BUSANGA et de la prise en compte des droits des communautés impactées.**

Depuis septembre 2018, nos organisations expriment des inquiétudes sur la mise en œuvre du projet hydro-électrique de Busanga au sujet de la participation congolaise dans le projet qui détient que 25 pourcents des parts alors que son apport semble être considérable en terme de site, des infrastructures, l'eau, la licence, et d'autre part du fait qu'une entreprise privé dénommée Congo Mangement (« COMAN ») dont la propriété réelle s'est avérée difficile à retracer, figure parmi les entreprises qui représentent l'État avec une participation plus grande ( 15 %) que les deux sociétés du portefeuille de l'État; dont la Générale des carrières et des Mines(7 %) et la Société Nationale de l'électricité (3%).

Par ailleurs, la construction du projet hydroélectrique de Busanga continue sans aucune garantie à fournir du courant aux congolais et ce en contradiction avec la priorité prônée par le chef de l'Etat pour électrifier la RDC.

Cependant, les organisations signataires du présent communiqué dénoncent le fait que la construction du barrage Busanga est à la base des plusieurs violations des droits de l'homme dont les évictions forcées des cultivateurs aux villages Monga Lubuzo, Wafinia, Kibese, Disanga, ainsi que la destruction méchante d'environ 900 habitations aux villages Kamalenge, 48 heure et Monga Lubuza par la SICOHYDRO depuis octobre 2020 sans une indemnisation ou compensation juste et équitable

## **2. Etablir la responsabilité de MUTANDA MINING et de KCC dans le déversement des acides au Lualaba**

En février 2019, le camion-citerne transportant de l'acide sulfurique de l'entreprise minière MUMI, avait connu un accident et a déversé une forte quantité d'acide dans l'environnement du village KABWE à la hauteur de la cité de Tenke, causant ainsi plusieurs décès et dégâts dont certaines victimes continuent à suivre des soins dans les hôpitaux de Kolwezi jusqu'à ce jour.

Nos organisations regrettent que l'entreprise Mutanda Mining nie toute responsabilité directe et refuse d'indemniser les victimes en se cachant derrière son fournisseur dont le camion n'avait pas une police d'assurance. Le 16 mars et le 7 avril 2021, deux autres incidents du genre se sont produits sur le site de l'entreprise minière KCC occasionnant aussi le déversement des quantités importantes d'acide sulfurique et une solution acidifiée dans les rivières Luilu, Kanamwanfwe et Musonoie, dans les environs des villages Noa, Sapatelo, Tshamundenda, Kashala et Kipepa.

Cet accident environnemental a causé plusieurs dégâts notamment des irritations de la peau, des brûlures corporelles des personnes, des rhumes et toux ainsi que la destruction des moyens de subsistance tels des étangs piscicoles et de potagers de la population. Cependant, l'entreprise KCC estime que ces incidents n'ont causé aucun dégât en dehors de sa concession.

## **3. Clarification des responsabilités dans la cession des royalties de la GECAMINES dans trois projets miniers**

Nos organisations ont aussi suivi avec attention le discours de ce mercredi 12 mai 2021 à Lubumbashi dans lequel le Chef de l'Etat a exprimé l'intention de mettre de l'ordre dans le secteur minier afin que cela profite aux congolais. De ce fait, nos organisations encouragent cette initiative et recommandent au chef de l'Etat d'engager des discussions avec les entreprises minières qui sont partenaires de la RDC et invite le Président de la république de manière particulière à regarder les transactions de cessions des royalties de la GECAMINES dans les projets miniers KCC, MUTANDA MINING et METALKOL qui font perdre des millions de dollars à la république.

De ce qui précède, nos organisations recommandent à son excellence Monsieur le Président de la république de s'informer d'avantage sur les trois questions ici soulevée et de :

- S'assurer qu'une enquête est diligenté sur le montage du projet hydroélectrique de BUSANGA ;
- S'assurer que les communautés délocalisées et victimes des impacts négatifs du projet Busanga sont indemnisées et relocalisées dans le respect de nos lois et pratiques internationales ;
- D'instruire les entreprises de Glencore à s'investir et amorcer sans condition la dépollution de l'environnement, de prendre en charge les soins médicaux de toutes les victimes de déversement des acides de février 2019, de mars et avril 2021 qui attendent réparation des préjudices ;
- D'entamer le processus de récupération des royalties de la GECAMINES dans le projet KCC, MUMI et METALKOL ;
- Et d'instruire l'IGF et l'APLC à diligenter des investigations sur la cession des royalties de la GECAMINES et l'utilisation des fonds que les entreprises minières et énergétiques versent à la province du Lualaba comme frais de délocalisation.

**Pour les organisations signataires :**

Donat KAMBOLA	Initiative Bonne Gouvernance et droits humains (IBDH)	+243994834158 <a href="mailto:ibgdhasbl2016@gmail.com">ibgdhasbl2016@gmail.com</a>
Richard MUKENA	African Resources Watch (AFREWATCH)	+243 822304800 <a href="mailto:rim@afrewatch.org">rim@afrewatch.org</a>
Freddy KASONGO	Observatoire d'Etudes et d'Appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale (OEARSE)	+243995567001 <a href="mailto:fkasongo@maliyetu.org">fkasongo@maliyetu.org</a>